Nations Unies A/53/791

Assemblée générale

Distr. générale
12 janvier 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session
Pont 161 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine

Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent document contient le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) pour la période du 27 mars au 30 juin 1998. Par sa résolution 52/249 du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 18 560 600 dollars (montant net : 18 335 500 dollars) aux fins de la création de la MINURCA et de son fonctionnement pendant cette période. Au cours de la période considérée, les dépenses se sont élevées à un montant brut de 16 667 600 dollars (montant net : 16 543 700 dollars), non compris des contributions volontaires en nature budgétisées d'une valeur de 916 900 dollars, le solde inutilisé représentant un montant brut de 1 893 000 dollars (montant net : 1 791 800 dollars).

Le solde inutilisé était essentiellement imputable aux retards intervenus dans le déploiement des contingents et de la police civile, aux vacances de poste de fonctionnaire international et au fait que les dépenses opérationnelles (opérations aériennes et transports, transmissions et autre matériel) ont été moins élevées que prévu.

En ce qui concerne le financement de la MINURCA, l'Assemblée générale est appelée à décider de l'affectation du solde inutilisé d'un montant brut de 1 893 000 dollars (montant net : 1 791 800 dollars) pour la période du 27 mars au 30 juin 1998.

99-00688 (F) 250199 290199

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Introduction	1–4	3
II.	Généralités	5–8	3
III.	Rapport demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/249	9–15	4
IV.	Rapport sur l'exécution du budget de la période du 27 mars au 30 juin 1998	16–17	6
V.	Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-troisième session	18	7

Annexes

I.	Exécution du budget de la période du 27 mars au 30 juin 1998 : tableau récapitulatif	8
II.	Renseignements complémentaires sur les principaux écarts	10
III.	Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel militaire et civil pendant la période du 27 mars au 30 juin 1998	13
IV.	Montant réparti et dépenses (période du 27 mars au 30 juin 1998)	15

I. Introduction

1. Par sa résolution 1159 (1998) du 27 mars 1998, le Conseil de sécurité a établi la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), avec effet au 15 avril 1998, pour une période initiale de trois mois, jusqu'au 15 juillet 1998. Par la même résolution, il a autorisé les États Membres participant à la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) et ceux qui fournissent un soutien logistique à assurer la sécurité et la liberté de circulation de leur personnel et décidé que cette autorisation prendrait fin le 15 avril 1998. Le Conseil a aussi autorisé le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires pour assurer le déploiement intégral de la MINURCA au 15 avril 1998 de façon qu'elle puisse prendre le relais de la MISAB en bon ordre. Le mandat de la Mission a été prorogé par des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la plus récente étant la résolution 1201 (1998) du 15 octobre 1998, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la MINURCA jusqu'au 28 février 1999 et exprimé son intention de mettre un terme aux activités de la Mission au plus tard à cette date.

2. En attendant la présentation du projet de budget de la Mission à l'Assemblée générale, le Contrôleur, par une lettre datée du 30 mars 1998, a demandé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'autoriser à engager des dépenses d'un montant brut de 12 844 900 dollars (montant net : 12 469 900 dollars) pour répondre aux besoins les plus pressants de la MINURCA pendant la période du 27 mars au 30 juin 1998. Le Comité consultatif a accordé l'autorisation demandée dans une lettre de son Président en date du 13 avril 1998.

3. Le budget au titre de la création et du fonctionnement de la MINURCA pour la période du 27 mars au 30 juin 1998, qui comprend la période de transition de la MISAB à la MINURCA, calculé sur la base du coût intégral, s'élevait à un montant brut de 20 776 000 dollars (montant net : 20 438 400 dollars), y compris des contributions volontaires en nature budgétisées d'une valeur de 967 400 dollars. Ce budget a été présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 11 mai 1998 (A/52/895). Les effectifs autorisés comprenaient 1 350 membres des contingents et 24 policiers civils, appuyés par un déploiement progressif de 179 agents civils (106 fonctionnaires internationaux et 73 agents locaux). Compte tenu du retard intervenu dans le déploiement d'un contingent et dans le recrutement du personnel civil, le Comité consultatif, dans un rapport connexe daté du 19 mai 1998 (A/52/911), a recommandé l'ouverture d'un crédit d'un montant brut de 18 560 600 dollars (montant net : 18 335 500 dollars).

4. Par sa résolution 52/249 du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 18 560 600 dollars (montant net : 18 335 500 dollars) aux fins de la création et du fonctionnement de la Mission pendant la période du 27 mars au 30 juin 1998, comprenant le montant brut de 12 844 900 dollars (montant net : 12 469 900 dollars) au titre des frais de premier établissement, précédemment autorisé par le Comité consultatif. Ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. Généralités

5. Des renseignements sur le fonctionnement de la MINURCA et l'évolution de la situation sur le terrain au cours de la période considérée figurent dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 19 juin 1998 (S/1998/540).

6. Malgré le délai inhabituellement court imparti par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1159 (1998), la MINURCA est devenue opérationnelle le 15 avril 1998 grâce au

déploiement rapide d'une équipe de transition composée de planificateurs militaires, de logisticiens, de spécialistes des transmissions et de personnel administratif des Nations Unies; à l'assistance offerte par le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement au cours de la phase initiale des opérations; et aux contributions volontaires en nature du Gouvernement français, qui a fourni du matériel militaire et des services médicaux (il a renoncé en partie au remboursement des coûts y afférents) et assuré le transport aérien des contingents. La mise en place rapide de la MINURCA a également été facilitée par la fourniture, à titre gracieux, par le Gouvernement centrafricain des installations du camp Béal et de certains locaux du camp M'Poko, pour y loger les membres des contingents, conformément à l'accord sur le statut des forces signé le 8 mai 1998. En outre, les besoins les plus pressants de la Mission en matière de matériel de transport et de transmissions ont été satisfaits grâce au transfert de matériel d'autres opérations de maintien de la paix et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

7. Les facteurs décrits au paragraphe 6 ont permis à la Mission de mener à bien ses activités politiques conformément aux décisions du Conseil de sécurité et ont contribué à la mise en place rapide, au sein de la MINURCA, d'une structure d'appui administratif et logistique civile et militaire efficace. La mise en place rapide de cette structure d'appui a contribué à une meilleure utilisation des ressources financières mises à la disposition de la Mission sur la base des premiers paramètres arrêtés, en particulier au titre des dépenses opérationnelles. Les économies réalisées au titre des dépenses opérationnelles sont également imputables au fait que les prix unitaires effectifs ont été moins élevés que ceux prévus dans le budget pour l'achat de véhicules et de matériel de transmissions. Les soldes inutilisés au titre du personnel militaire et du personnel civil résultent des retards intervenus dans l'arrivée des policiers civils et d'un contingent; dans ce dernier cas, le retard est imputable au fait qu'un pays a retiré à la dernière minute son offre de fournir un contingent et qu'il a fallu du temps pour mobiliser les hommes du contingent qui a été déployé à sa place.

8. Le tableau d'effectifs autorisé de la MINURCA comprenait 106 postes de fonctionnaire international et 73 postes d'agent local, 90 fonctionnaires internationaux et 66 agents locaux devant être déployés en application d'un abattement pour délai de recrutement de 15 % pour les premiers et de 10 % pour les seconds. En raison de la brièveté de la période considérée et malgré les efforts énergiques de recrutement, en moyenne 44 % des postes de fonctionnaire international et 38 % des postes d'agent local sont restés vacants. Toutefois, au 30 juin 1998, 76 postes de fonctionnaire international et 64 postes d'agent local étaient pourvus contre les 90 et 66 postes prévus, le pourcentage de postes vacants n'étant que de 28 % et 12 % respectivement. Tous les postes politiques et administratifs ayant été pourvus au début du déploiement de la Mission, les incidences négatives éventuelles des taux de vacance de poste initialement signalés sur l'exécution des activités de la Mission ont été réduites au minimum.

III. Rapport demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/249

9. Au paragraphe 6 de sa résolution 52/249, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre compte, dans son prochain rapport sur l'exécution du budget de la MINURCA, de l'application et de l'efficacité du système qui consiste à remplacer les rations de vivres de divers contingents participant à la Mission par des indemnités.

10. Conformément à la résolution 1159 (1998) du Conseil de sécurité, l'établissement de la MINURCA, le 15 avril 1998, s'est accompagné d'un transfert de pouvoirs de la MISAB à la MINURCA. Il est à rappeler, à ce propos, que, la structure militaire et le rôle de la

MINURCA étant analogues à ceux de la MISAB, les États Membres participant à la MISAB sont convenus, à la demande de l'ONU, de continuer à fournir leurs contingents à la Mission des Nations Unies. Pour assurer une transition sans heurt et éviter toute interruption de services, les dispositions d'ordre logistique à l'appui de ces contingents héritées de la MISAB ont également, en grande partie, continué à s'appliquer dans le cadre de la MINURCA. C'est pourquoi, à la demande des pays intéressés fournissant des contingents, ces derniers ont continué à recevoir, comme c'était le cas pour la MISAB, des indemnités plutôt que des rations de vivres.

11. Au cours de la période considérée, les membres de 7 des 10 contingents déployés dans le cadre de la MINURCA ont perçu des indemnités en espèces au titre des repas et de l'eau en bouteille, payables en monnaie locale à un taux quotidien équivalant à 65 francs français (environ 10,95 dollars). Les décaissements comptabilisés par la Mission au cours de la période considérée se sont élevés à 526 400 dollars. Pour les trois autres contingents de la MINURCA, ce sont les dispositions types en vigueur à l'ONU qui ont été appliquées, c'est-à-dire que les membres de ces contingents ont reçu des rations de vivres, comprenant des aliments frais, déshydratés, réfrigérés et congelés, pour un coût contractuel ne dépassant pas 13,55 dollars par personne et par jour, ce montant comprenant aussi les frais de transport et d'entreposage. Les dépenses au titre de la fourniture des rations sont comptabilisées séparément des versements de l'indemnité au titre des repas et de l'eau en bouteille, afin que les dépenses ne soient pas enregistrées deux fois.

12. On se rappellera qu'au paragraphe 20 de son rapport en date du 19 mai 1998 (A/52/911), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait recommandé que des mesures soient prises pour veiller à ce que l'indemnité soit versée en temps utile aux bénéficiaires et que ces mesures fassent l'objet d'une piste de vérification claire, sans que ces mesures n'entraînent pour l'Organisation d'inutiles dépenses d'administration et de gestion.

13. Le versement des indemnités du montant indiqué au paragraphe 11 ci-dessus a été effectué par chèque libellé à l'ordre de l'officier payeur des contingents intéressés sur la base des effectifs de chaque contingent. À la demande de la Mission, son établissement bancaire local en République centrafricaine a ouvert une agence au quartier général de la Mission au camp Béal. Les chèques payables aux officiers payeurs des contingents sont encaissés en monnaie locale à l'agence en question, le montant à débourser faisant, le cas échéant, l'objet d'arrangements entre la Section financière de la Mission et l'agence. La comptabilisation de tous les versements et décaissements en espèces par la Section financière de la Mission est conforme au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et se fonde sur les procédures comptables en vigueur. En outre, l'opération bancaire se déroule dans un bâtiment protégé, en présence de gardes armés des contingents de la Mission chargés d'assurer la sécurité matérielle de l'opération.

14. Si le versement d'indemnités en lieu et place de rations s'avère moins coûteux que la formule standard en vigueur à l'ONU, il convient de rappeler que, dans le cas de la MINURCA, le versement de ces indemnités résulte d'arrangements et de circonstances exceptionnels qui existaient déjà au moment où la Mission a été établie. Il convient également de noter que ce système ne donne pas l'assurance que le barème des vivres des Nations Unies mis au point pour les contingents est représenté de façon adéquate dans le panier de vivres effectivement acheté avec l'indemnité et n'assure pas non plus un approvisionnement permanent en vivres. En outre, le coût des aliments sur le marché local est sujet aux fluctuations des prix régies par la loi de l'offre et de la demande, les variations saisonnières et d'autres facteurs et il est donc possible que le montant actuel de l'indemnité doive être

révisé. Enfin, en cas de pénurie alimentaire ou de fortes hausses des prix sur le marché local les approvisionnements risquent d'être perturbés.

15. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat est d'avis que cet arrangement exceptionnel en vertu duquel les indemnités en espèces, en lieu et place de rations, sont versées à certains contingents de la MINURCA ne devrait continuer à s'appliquer qu'à cette seule mission.

IV. Rapport sur l'exécution du budget de la période du 27 mars au 30 juin 1998

16. Comme il est indiqué dans le tableau 1 ci-après, sur le crédit d'un montant brut de 18 560 600 dollars (montant net : 18 335 500 dollars) ouvert aux fins de la création et du fonctionnement de la MINURCA pendant la période du 27 mars au 30 juin 1998, les dépenses se sont élevées à un montant brut de 16 667 600 dollars (montant net : 16 543 700 dollars), y compris un montant de 13 408 400 dollars en engagements non réglés. Le solde inutilisé d'un montant brut de 1 893 000 dollars (montant net : 1 791 800 dollars) qui en résulte représente, en chiffres bruts, environ 10 % du crédit ouvert. On trouvera à l'annexe I au présent rapport des informations sur l'exécution du budget de la période considérée par rubrique budgétaire, des renseignements complémentaires sur les principaux écarts étant présentés à l'annexe II. L'annexe IV contient des graphiques faisant apparaître les montants répartis et les dépenses effectives par principale rubrique budgétaire.

Tableau 1
Montant réparti des dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montants répartis*	*Dépenses*[a]	*Écart*
Personnel militaire	7 567,5	7 341,7	225,8
Personnel civil	2 161,5	1 649,4	512,1
Dépenses opérationnelles	9 471,1	8 428,5	1 042,6
Autres programmes	52,3	41,0	11,3
Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	–	–	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	–	–	–
Contributions du personnel	225,1	123,9	101,2
Total	**19 477,5**	**17 584,5**	**1 893,0**

Catégorie de dépenses	*Montants répartis*	*Dépenses*[a]	*Écart*
Recettes provenant des contributions du personnel	(225,1)	(123,9)	(101,2)
Contributions volontaires en nature budgétisées[b]	(916,9)	(916,9)	–
Total brut	**18 560,6**	**16 667,6**	**1 893,0**
Total net	**18 335,5**	**16 543,7**	**1 791,8**
Contributions volontaires en nature non budgétisées	–	–	–
Total des ressources	**18 335,5**	**16 543,7**	**1 791,8**

[a] Dont un montant de 13 408 400 dollars en engagements non réglés.

[b] Dont 407 200 dollars au titre du déploiement des contingents, 384 800 dollars au titre du matériel appartenant aux contingents et 124 900 dollars au titre des fournitures et services (services médicaux).

17. Des informations sur le déploiement du personnel militaire et civil pendant la période considérée sont présentées dans le tableau 2 et à l'annexe III.

Tableau 2
Personnel militaire et civil : effectifs autorisés, personnel effectivement déployé et taux de vacance (période du 27 mars au 30 juin 1998)

	Effectifs autorisés	*Personnel effectivement déployé (moyenne)*	*Taux de vacance (pourcentage)*
Observateurs militaires	–	–	–
Contingents	1 350	1 243	8,0
Police civile	24	13	46,0
Personnel international	106	59	44,0
Personnel local	73	45	38,0
Volontaires des Nations Unies	–	–	–

V. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-troisième session

18. En ce qui concerne le financement de la MINURCA, l'Assemblée générale est appelée à décider de l'affectation du solde inutilisé d'un montant brut de 1 893 000 dollars (montant net : 1 791 800 dollars) pour la période du 27 mars au 30 juin 1998.

Annexe I

Exécution du budget de la période du 27 mars au 30 juin 1998 : tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

		(1) Montants répartis	(2) Dépenses non renouvelables	(3) Montant total des dépenses (y compris les dépenses non renouvelables)	(4)=(1-3) Écart
I.	**Personnel militaire**				
	1. Observateurs militaires	–	–	–	–
	2. Contingents[a]	6 210,4	1 068,8	6 045,6	164,8
	3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
	a) Matériel appartenant aux contingents[a]	1 245,8	–	1 184,8	61,0
	b) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	111,3	–	111,3	–
	Total partiel, rubrique 3	**1 357,1**	**–**	**1 296,1**	**61,0**
	Total, catégorie I	**7 567,5**	**1 068,8**	**7 341,7**	**225,8**
II.	**Personnel civil**				
	1. Police civile	208,2	43,7	80,2	128,0
	2. Personnel international et personnel local	1 942,1	–	1 564,2	377,9
	3. Personnel contractuel international	–	–	–	–
	4. Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–
	5. Personnel fourni par des gouvernements	11,2	–	5,0	6,2
	6. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
	Total, catégorie II	**2 161,5**	**43,7**	**1 649,4**	**512,1**
III.	**Dépenses opérationnelles**				
	1. Locaux/hébergement	1 218,9	676,4	1 214,2	4,7
	2. Remise en état des infrastructures	20,0	10,0	20,0	–
	3. Transports	2 254,9	1 592,4	1 928,2	326,7
	4. Opérations aériennes	1 318,8	136,0	1 090,5	228,3
	5. Opérations navales	0,5	–	–	0,5
	6. Transmissions	1 391,8	1 041,3	1 187,4	204,4
	7. Matériel divers	1 557,1	1 287,8	1 308,1	249,0
	8. Fournitures et services[a]	616,6	–	587,6	29,0

		(1) Montants répartis	(2) Dépenses non renouvelables	(3) Montant total des dépenses (y compris les dépenses non renouvelables)	(4)=(1-3) Écart
	9. Fret aérien et de surface				
	a) Transport du matériel appartenant aux contingents	920,0	1 014,9	1 014,9	(94,9)
	b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	172,5	77,6	77,6	94,9
	Total partiel, rubrique 9	**1 092,5**	**1 092,5**	**1 092,5**	**–**
	Total, catégorie III	**9 471,1**	**5 836,4**	**8 428,5**	**1 042,6**
IV.	**Autres programmes**				
	1. Fournitures et services liés aux élections	–	–	–	–
	2. Programmes d'information	8,8	–	1,0	7,8
	3. Programmes de formation	43,5	40,0	40,0	3,5
	4. Programmes de déminage	–	–	–	–
	5. Aide au désarmement et à la démobilisation	–	–	–	–
	Total, catégorie IV	**52,3**	**40,0**	**41,0**	**11,3**
V.	**Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)**	**–**	**–**	**–**	**–**
VI.	**Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix**	**–**	**–**	**–**	**–**
VII.	**Contributions du personnel**	**225,1**	**–**	**123,9**	**101,2**
	Total, catégories I à VII	**19 477,5**	**6 988,9**	**17 584,5**	**1 893,0**
VIII.	**Recettes provenant des contributions du personnel**	**(225,1)**	**–**	**(123,9)**	**(101,2)**
IX.	**Contributions volontaires en nature budgétisées**	**(916,9)**	**–**	**(916,9)**	**–**
	Total, catégories VIII et IX	**(1 142,0)**	**–**	**(1 040,8)**	**(101,2)**
	Total brut	18 560,6	6 988,9	16 667,6	1 893,0
	Total net	18 335,5	6 988,9	16 543,7	1 791,8
X.	**Contributions volontaires en nature non budgétisées**	**–**	**–**	**–**	**–**
	Total des ressources	**18 335,5**	**6 988,9**	**16 543,7**	**1 791,8**

[a] Dont des contributions volontaires en nature budgétisées

Annexe II

Renseignements complémentaires sur les principaux écarts

Personnel militaire

Montant réparti : 7 567 500 dollars; dépenses : 7 341 700 dollars; écart : 225 800 dollars

1. Le solde inutilisé d'un montant de 225 800 dollars résulte essentiellement du fait que les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre des contingents, l'un d'entre eux ayant été déployé tardivement et n'étant arrivé sur le théâtre des opérations que le 23 juin 1998.

Personnel civil

Montant réparti : 2 165 500 dollars; dépenses : 1 649 400 dollars; écart : 512 100 dollars

2. Le solde inutilisé d'un montant de 512 100 dollars, qui résulte du fait que les dépenses ont été moins élevées que prévu, se répartit comme suit : 128 000 dollars au titre de la police civile, 377 900 dollars au titre du personnel international et du personnel local et 6 200 dollars au titre du personnel fourni par des gouvernements.

Police civile

Montant réparti : 208 200 dollars; dépenses : 80 200 dollars; écart : 128 000 dollars

3. Le solde inutilisé d'un montant de 128 000 dollars résulte du retard intervenu dans le déploiement de la police civile (voir annexe III du présent rapport) et du fait que les frais de voyage à l'occasion du déploiement ont été moins élevés que prévu.

Personnel international et personnel local

Montant réparti : 1 942 100 dollars; dépenses : 1 564 200 dollars; écart : 377 900 dollars

4. Comme il est indiqué au paragraphe 8 du corps du présent rapport, en raison de la brièveté de la période considérée, le pourcentage moyen de postes de fonctionnaire international vacants a été de 44 %, alors que le pourcentage prévu était de 15 %. En ce qui concerne le personnel local, le pourcentage moyen de postes vacants a été de 38 %, contre un pourcentage prévu de 10 %. En conséquence des postes vacants, la Mission a enregistré des soldes inutilisés au titre des traitements du personnel civil et des dépenses communes de personnel. En outre, les dépenses engagées au titre du personnel international ont été moins élevées que prévu en raison des retards intervenus dans le traitement des notifications administratives et du fait que le nombre de personnes recrutées expressément pour la Mission a été plus élevé que prévu.

Dépenses opérationnelles

Montant réparti : 9 471 100 dollars; dépenses : 8 428 500 dollars; écart : 1 042 600 dollars

5. Le solde inutilisé d'un montant de 1 042 600 dollars résulte du fait que les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre des rubriques suivantes : Transports (326 700 dollars) et Opérations aériennes (228 300 dollars), Transmissions (204 400 dollars) et Acquisition de matériel divers (249 000 dollars).

Transports

Montant réparti : 2 254 900 dollars; dépenses : 1 928 200 dollars; écart : 326 700 dollars

6. Les besoins immédiats de la Mission en véhicules au cours de la période initiale ont été satisfaits grâce au transfert, par voie aérienne, de 32 véhicules de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola et de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO), suivi du transfert, par voie maritime, de 51 véhicules supplémentaires en provenance de l'ATNUSO. Afin de répondre aux besoins à long terme de la Mission, un ordre d'achat a été lancé sur le marché international au moment du transfert de véhicules d'autres missions et il a été pris livraison de ce matériel au cours de l'exercice suivant.

7. Le solde inutilisé d'un montant de 326 700 dollars au titre des transports résulte du fait que le coût unitaire des véhicules achetés sur le marché international était favorable et que, contrairement à ce qui était prévu, il n'a pas fallu louer des véhicules blindés de transport de troupes, ceux-ci ayant été mis à la disposition de la Mission par un des pays fournissant des contingents. En outre, en raison des délais d'approvisionnement insuffisants, au lieu d'acheter 10 bus légers et 2 bus moyens pour un coût total de 397 000 dollars, la Mission a commandé 21 véhicules utilitaires légers supplémentaires (devant être tenus en réserve) et 6 berlines légères d'un coût total de 274 900 dollars (montant donc moins élevé que prévu), non compris les frais de transport.

Opérations aériennes

Montant réparti : 1 318 800 dollars; dépenses : 1 090 500 dollars; écart : 228 300 dollars

8. La flotte d'aéronefs de la MINURCA, au cours de la période considérée, comprenait deux hélicoptères utilitaires moyens MI-8 (dont un a été déployé à la fin de juin 1998), un avion léger de transport de passagers Beechcraft et un gros avion de transport de passagers et de marchandises C-130. Le solde inutilisé d'un montant de 228 300 dollars enregistré à cette rubrique est imputable au fait que les hélicoptères et les avions ont volé moins d'heures que prévu (10,3 contre 60 pour les hélicoptères et 144,5 contre 260 pour les avions) et que le montant des indemnités de subsistance des équipages a été moins élevé que prévu. Alors que l'avion C-130 a été utilisé pour les vols d'approvisionnement et de réapprovisionnement, l'avion léger de transport de passagers et l'hélicoptère MI-8 n'ont la plupart du temps été utilisés que pour des vols d'évacuation sanitaire.

Transmissions

Montant réparti : 1 391 800 dollars; dépenses : 1 187 400 dollars; écart : 204 400 dollars

9. En raison du transfert à la MINURCA de matériel de transmissions essentiel, notamment un abri de télécommunications à installation rapide de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, la Mission a pu mettre en place un réseau de communications sûr dès le début de ses opérations. Afin de répondre aux besoins à long terme de la Mission, un ordre d'achat de matériel de transmissions a été lancé sur le marché international parallèlement au transfert du matériel de Brindisi.

10. Le solde inutilisé d'un montant de 204 400 dollars au titre de cette rubrique résulte essentiellement du fait que le prix unitaire du matériel de transmissions acheté sur le marché international a été moins élevé que prévu. Sur des dépenses totales d'un montant de 656 100 dollars au titre des transmissions (matériel d'atelier et d'essai), fret non compris, un montant de 261 700 dollars concerne la reconstitution des équipements de départ de la Base de soutien logistique, qui avaient été fournis à la MINURCA.

Matériel divers

Montant réparti : 1 557 100 dollars; dépenses : 1 308 100 dollars; écart : 249 000 dollars

11. Le solde inutilisé d'un montant de 249 000 dollars résulte essentiellement du fait que les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre du matériel de bureau (117 000 dollars), du matériel supplémentaire ayant été transféré de la Base de soutien logistique, du fait que les prix unitaires du matériel neuf ont été moins élevés que prévu et de l'annulation de la commande de dispositifs d'observation nocturne (128 900 dollars).

Contributions du personnel

Montant réparti : 225 100 dollars; dépenses : 123 900 dollars; écart : 101 200 dollars

12. Le solde inutilisé d'un montant de 101 200 dollars résulte du fait que des postes étaient vacants pendant la période considérée et du retard intervenu dans le traitement des notifications administratives concernant le personnel international.

Recettes provenant des contributions du personnel

Montant réparti : (225 100 dollars); dépenses : (123 900 dollars); écart : (101 200 dollars)

13. Ce montant découle du précédent (voir par. 12 ci-dessus).

Annexe III

Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel militaire et civil pendant la période du 27 mars au 30 juin 1998

1. Contingents

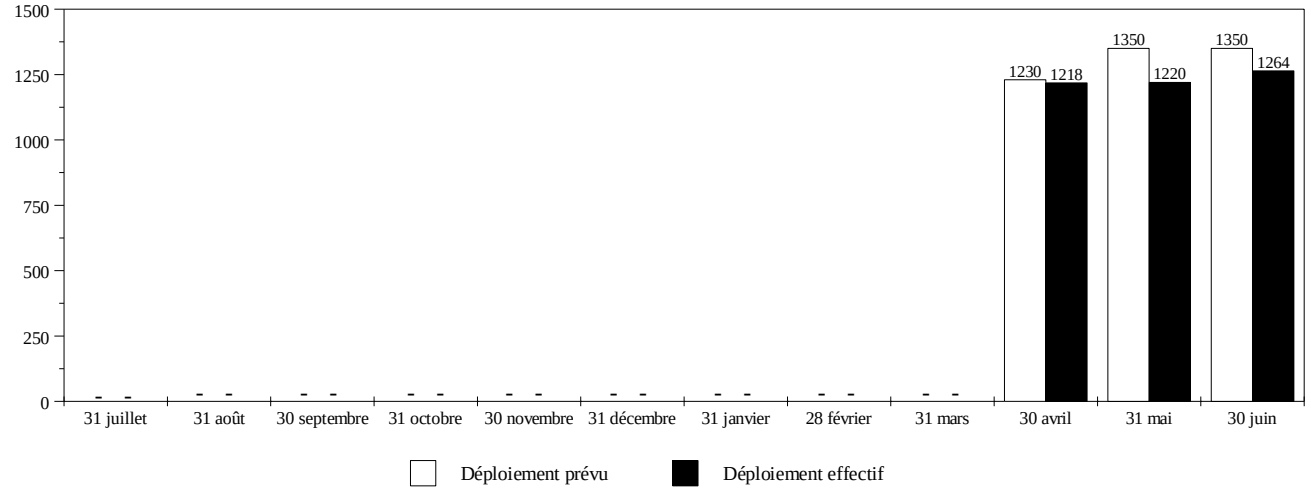

2. Police civile

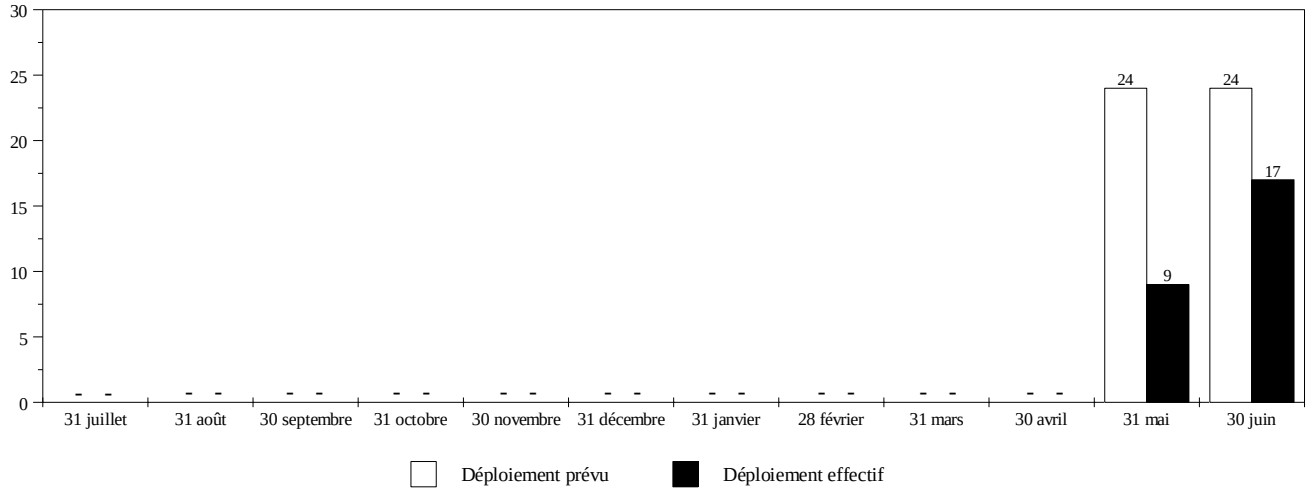

3. Personnel international

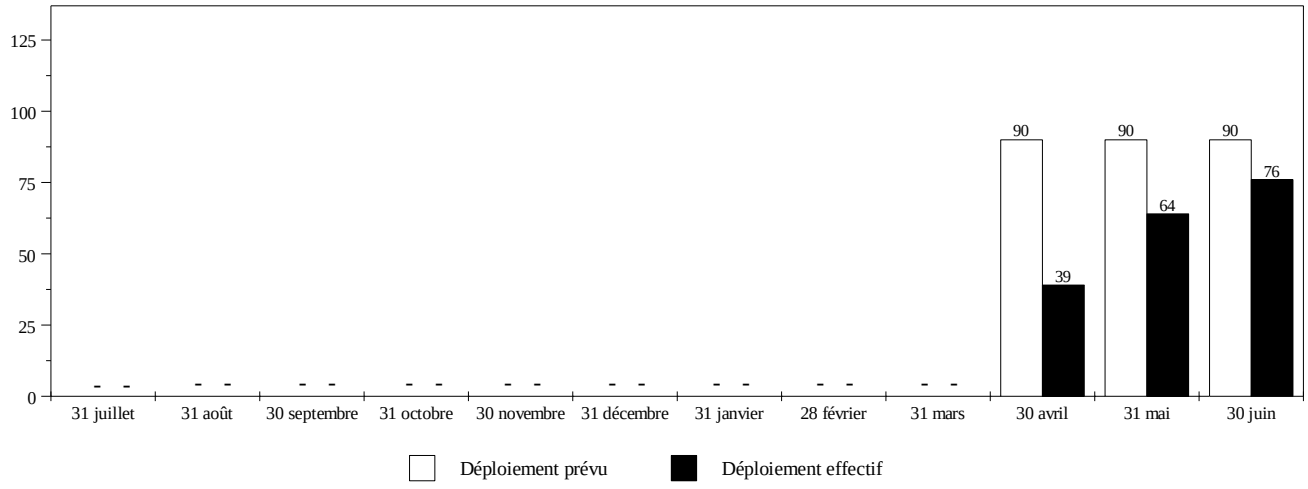

4. Personnel local

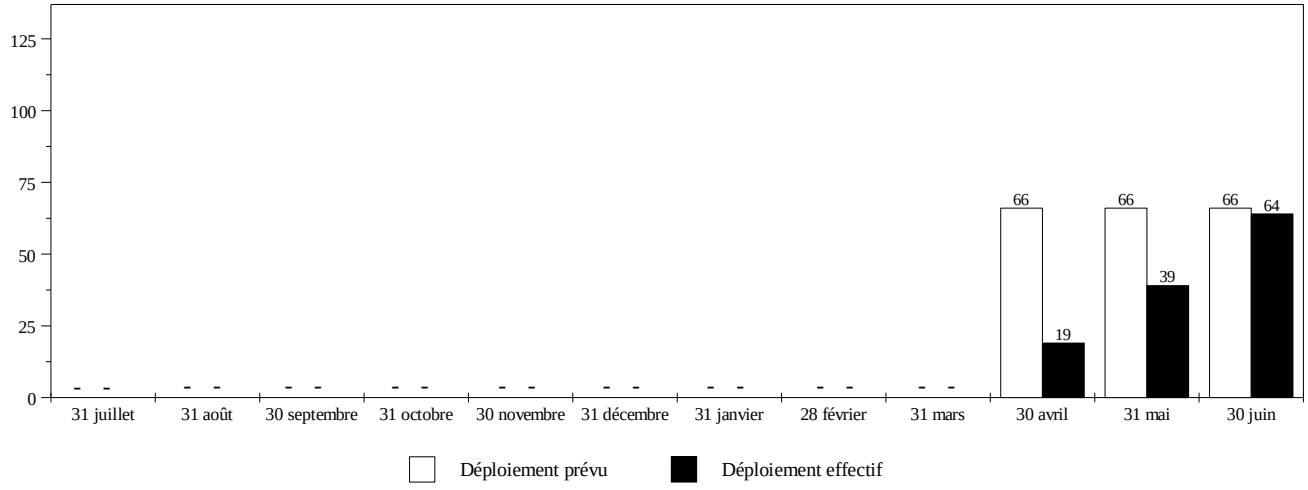

Annexe IV
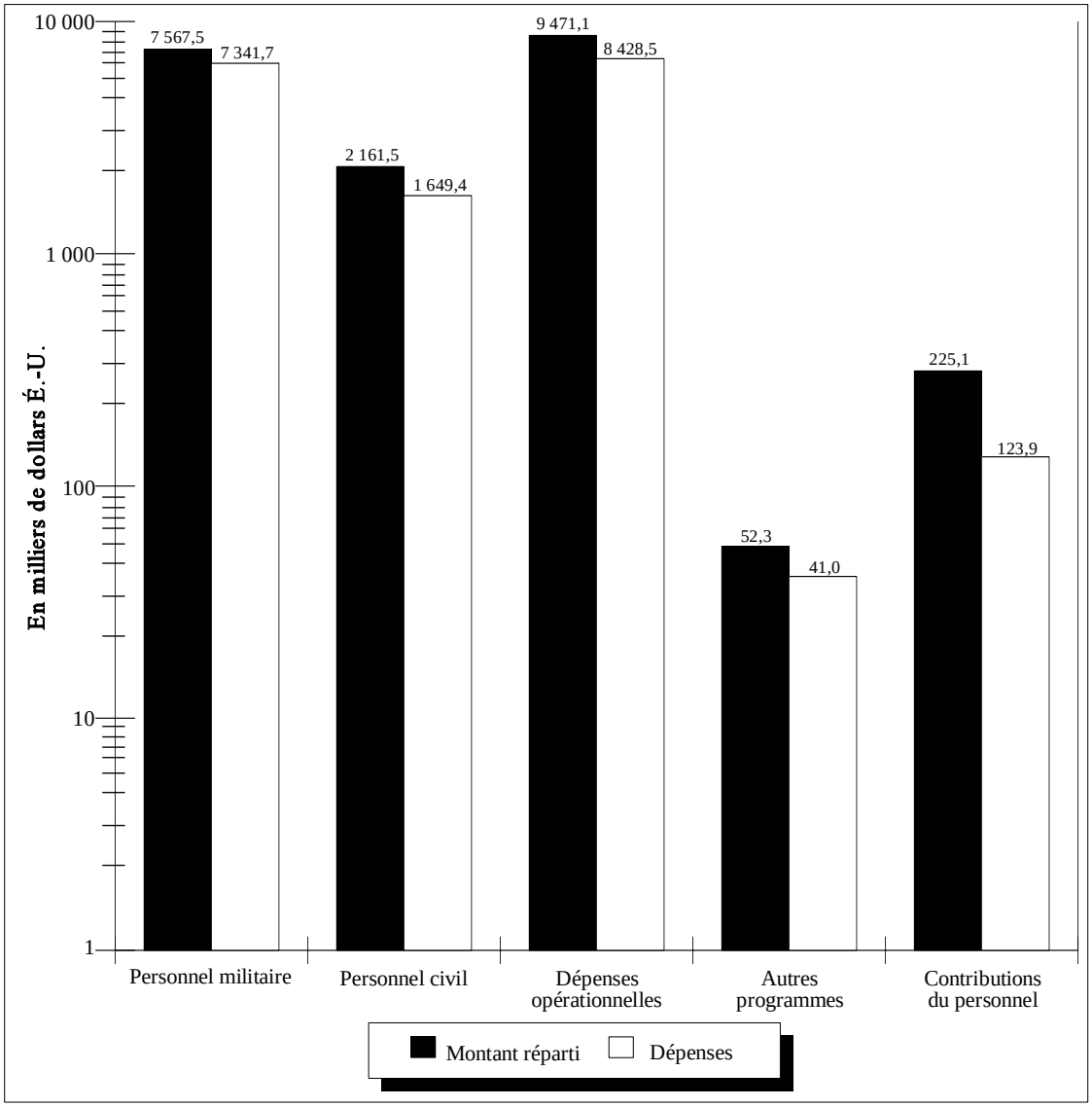
Montant réparti et dépenses (période du 27 mars au 30 juin 1998)